

## **Interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité**

**Québec, le mercredi 6 mai 2015, 13 h** - La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) vous informe que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, **a pris la décision d'interdire de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité, et cela, en raison des conditions qui sévissent présentement. Cette mesure entre en vigueur à compter du mercredi 6 mai à 13 h.**

Les secteurs visés par cette mesure sont les suivants :

**CAPITALE-NATIONALE** : L'Île-d'Orléans (20) et Québec (23), La Côte-de-Beaupré (21), La Jacques-Cartier (22), Portneuf (34) pour leurs portions au sud du 47<sup>e</sup> parallèle;

**CENTRE-DU-QUÉBEC** : L'Érable (32), Bécancour (38), Arthabaska (39), Drummond (49), Nicolet-Yamaska (50) ;

**CHAUDIÈRE-APPALACHES** : L'Islet (17), Montmagny (18), Bellechasse (19), Lévis (251), La Nouvelle-Beauce (26), Robert-Cliche (27), Les Etchemins (28), Beauce-Sartigan (29), Les Appalaches (31), Lotbinière (33) ;

**ESTRIE** : Le Granit (30), Les Sources (40), Le Haut-Saint-François (41), Le Val-Saint-François (42), Sherbrooke (43), Coaticook (44), Memphrémagog (45) ;

**OUTAOUAIS** : Papineau (80), Gatineau (81), Les Collines-de-l'Outaouais (82) et La Vallée-de-la-Gatineau (83) et Pontiac (84) pour leurs portions au sud du 47<sup>e</sup> parallèle ;

**LANAUDIÈRE** : D'Autray (52), L'Assomption (60), Joliette (61), Matawinie (62) pour sa portion au sud du 47<sup>e</sup> parallèle, Montcalm (63), Les Moulins (64) ;

**LAURENTIDES** : Deux-Montagnes (72), Thérèse-De Blainville (73), Mirabel (74), La Rivière-du-Nord (75), Argenteuil (76), Les Pays-d'en-Haut (77), Les Laurentides (78), Antoine-Labelle (79) pour sa portion au sud du 47<sup>e</sup> parallèle ;

**LAVAL** : Laval (65) ;

**MAURICIE** : Mékinac (35) pour sa portion au sud du 47<sup>e</sup> parallèle, Shawinigan (36), Trois-Rivières (371), Les Chenaux (372), Maskinongé (51) ;

**MONTÉRÉGIE** : Brome-Missisquoi (46), La Haute-Yamaska (47), Acton (48), Pierre-De Saurel (53), Les Maskoutains (54), Rouville (55), Le Haut-Richelieu (56), La Vallée-du-Richelieu (57), Longueuil (58), Marguerite-D'Youville (59), Roussillon (67), Les Jardins-de-Napierville (68), Le Haut-Saint-Laurent (69), Beauharnois-Salaberry (70), Vaudreuil-Soulanges (71) ;

**MONTRÉAL** : Montréal (66).

COMMUNIQUÉ

Pour consulter la carte du territoire visé, rendez-vous au :

[www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca)

Présentement, 11 incendies sont en activité au Québec. Depuis le début de la saison de protection, 127 incendies de forêt, dont 99 depuis le 1<sup>er</sup> mai, ont touché 143 hectares. La moyenne des dix dernières années à la même date est de 90 feux pour une superficie de 78 hectares.

La collaboration de tous est essentielle afin que l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt soit respectée. Cette mesure vise à limiter les risques d'incendie de forêt. Rappelons qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1), quiconque contrevient à une ordonnance d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité de celle-ci ou de toute autre mesure rendue par le ministre est passible, outre le paiement des frais, d'une amende.

- 30 -

Source : Marie-Christine Arseneau, agente à l'information

Information :

<b>Québec</b>	Éloïse Richard-C., Marie-Christine Arseneau, Gérard Lacasse	418 871-3341
<b>Baie-Comeau</b>	Mike Minville	418 295-2300
<b>Roberval</b>	Josée Poitras, Marcel Trudel	418 275-6400
<b>Maniwaki</b>	Melanie Morin	819 449-4271
<b>Val-d'Or</b>	Robert Lemay	819 824-4100